



POLE FORMATION GRAND OUEST NORMANDIE – C.F.A.I.
12 Rue Professeur Joseph Rousselot 14000 CAEN
Tel : 02.31.46.77.11 – Email : cfai-admin@fibn.fr
Interlocuteur : Emmanuelle ANNE – 02.31.46.77.60 – eanne@fibn.fr

INFORMATION HEBERGEMENT FOYER-LOGEMENT CIFAC

Le foyer-logement du C.I.F.A.C rue Claude Bloch (à 100 m du Pôle formation Grand Ouest Normandie – C.F.A.I.) est ouvert en priorité aux apprentis mineurs du C.F.A.I. grâce à l'utilisation d'une carte d'accès transmise par le Pôle formation UIMM - CFAI en début de formation.

L'inscription au foyer se fait par l'intermédiaire d'un dossier qui vous est adressé **à votre demande** par le Pôle formation Grand Ouest Normandie – C.F.A.I., dès qu'une entreprise s'est engagée à signer le contrat d'apprentissage.

Ce dossier est à retourner à Emmanuelle ANNE, au service gestion alternance du Pôle formation Grand Ouest Normandie – C.F.A.I. par retour courrier. Madame ANNE est à votre disposition pour tout complément d'information. 02.31.46.77.60 - eanne@fibn.fr

Votre dossier de demande d'inscription sera examiné dès réception et le Pôle formation Grand Ouest Normandie – C.F.A.I. s'engage à vous communiquer dans les meilleurs délais la suite réservée à votre demande.

Tarif foyer-logement

L'inscription est validée **pour la totalité de l'année scolaire 2020/2021.**

Le règlement s'effectue prioritairement par prélèvement mensualisé sur le compte bancaire dont vous nous aurez donné les coordonnées ou par chèque, à l'ordre du CFAI à l'attention du service comptabilité, Madame BASILLE – 02.31.46.77.61 – lbasille@fibn.fr

En cas de paiement par chèque : les 4 premiers règlements de l'année scolaire vous seront demandés et seront encaissés, au fur et à mesure, chaque mois. Le règlement est remis en banque au plus tôt le vendredi qui suit l'alternance concernée

Foyer-logement du CIFAC

Tarif* incluant Dîner+Nuitée+Petit-déjeuner du Lundi soir au vendredi matin

Alternance verte ou Alternance rouge : 215 € durant 10 mois

**Tarif susceptible d'augmenter légèrement au 1^{er} août 2020*

Les résidents peuvent bénéficier de l'Allocation Logement de la Caisse d'Allocations Familiales sous certaines conditions ou de l'aide MOBILIEUNE mise en place par ACTION LOGEMENT.

Madame Cécilia THOMAS, assistante sociale – 02.31.46.77.18 – est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Elle est présente dans notre établissement le jeudi matin.

Le foyer-logement du CIFAC demande un chèque de 25€ à l'ordre de l'AFACIM (association du foyer-logement gérant les activités des internes).

Le C.F.A.I. ne peut rembourser aucune absence justifiée ou injustifiée au foyer-logement du CIFAC.